

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 36 (1938)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : procès-verbal de la XXXIVe assemblée générale du 19 juin 1938 à Berne

Autor: Fisler, W.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Kollegen haben es unternommen, ein Reiseprogramm aufzustellen und einen gemeinschaftlichen Besuch des Kongresses zu organisieren.

Sturzenegger-Bern gibt drei sehr verlockende Reiseprojekte bekannt. Es haben sich bereits etwa 50 Interessenten gemeldet. Das engere Reisekomitee in Bern ist gerne zu weiteren Auskünften bereit und nimmt Anmeldungen zur Teilnahme an der Reise entgegen.

Emmery wünscht die Veröffentlichung der Traktandenliste auch in französischer Sprache.

Kuhn-Genf macht aufmerksam, daß in verschiedenen Kantonen Kollektivarbeitsverträge zur Anwendung kommen. Er regt an, der Zentralvorstand möge sich ebenfalls mit diesen Verträgen beschäftigen.

Werffeli-Effretikon teilt mit, daß die Tarife bei den Taxationen verschieden ausgelegt werden und frägt an, wie es mit der nachgesuchten Besprechung mit der Vermessungsdirektion bestellt sei.

Präsident *Bertschmann* antwortet, daß eine beförderliche Behandlung durch den Vermessungsdirektor in Aussicht gestellt sei.

In seinem Schlußwort dankt der Präsident allen Versammlungsteilnehmern für die rege Mitarbeit an den Vereinsgeschäften.

Schluß der Versammlung 12 1/4 Uhr.

Zürich, den 27. Juni 1938.

Der Protokollführer: *W. Fisler.*

Société Suisse des Géomètres.

Procès-verbal

*de la XXXIV^e Assemblée générale du 19 juin 1938
à l'Hôtel de Ville à Berne*

*Présidence de Mons. S. Bertschmann, Président Central
Membres présents 150.*

1^o Ouverture et Constitution de l'assemblée.

A 10 heures le Président déclare la XXXIV^e assemblée de la Société Suisse des Géomètres ouverte.

Il est heureux de pouvoir saluer une si nombreuse assistance.

Cette belle participation est pour lui une marque d'approbation de la décision du comité central, d'avoir choisi Berne comme siège de l'assemblée générale, afin de donner aux membres l'occasion de visiter l'exposition, organisée pour le centenaire de la topographie fédérale.

Les collègues Bernois ont bien mérité de notre reconnaissance d'avoir dans un espace de temps si court accepté l'organisation de cette assemblée.

Le président annonce et salue la présence de Mons. le Dr. J. Baltensperger, Directeur fédéral du cadastre, de Mons. Schneider, Directeur du Service topographique fédéral et de Mons. le Professeur Dr. Baeschlin, rédacteur de notre journal depuis le 1^{er} Aout 1918. Durant ces 20 années de féconde activité, Mons. le Prof. Baeschlin a contribué pour une grande part à l'excellente renommée dont jouit notre journal en Suisse comme à l'étranger.

L'assemblée charge M. Fisler de la rédaction du procès-verbal, MM. Metzger et Bruderer sont désignés comme scrutateurs et Emery comme traducteur.

Deux membres vétérans présents, MM. Imobersteg-Berne et Zwygart-Meikirch sont l'objet de félicitations de la part du président.

Le comité a transféré dans la catégorie des membres libres, MM. Allemann-Soleure, Balmer-Aarau, Benteli-Soleure, Ruckstuhl-Winterthur, et Otto Weber-Zurich, ces membres ne pratiquant plus la profession.

Durant la période administrative écoulée, la mort nous a enlevé les membres honoraires Fehr et Röthlisberger, le premier, ancien géomètre en chef de la ville de Zurich, le second, ancien inspecteur fédéral du cadastre à Berne, en outre les membres: Delessert-Genève, Eberle-Einsiedeln, Fröhlich-Niederhelfenswil, Gaßmann-Berne, Goßweiler-Düben-dorf, Schwarzenbach-Zurich et Schwyz-Zurich.

Notre journal a retracé en temps voulu la vie et la carrière des disparus.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des défunt.

L'adoption sans observation de la liste des objets à l'ordre du jour telle qu'elle a été présentée dans le N° de juin, termine la première opération statutaire.

2^e Protocole de la XXXIII^e Assemblée générale de 1937 à Coire.

Ce protocole publié dans le N° de juillet 1937 du journal ne donnant lieu à aucune observation, est adopté.

3^e Rapport et comptes annuels de 1937, Budget et fixation de la cotisation pour 1938.

Suivant la proposition de l'assemblée des délégués le rapport annuel qui a paru dans le N° d'avril est approuvé sans objection.

Il en est de même des comptes de l'année 1937 dont on a pris connaissance dans le numéro d'avril et qui furent vérifiés et trouvés exacts par les vérificateurs des comptes; quelques éclaircissements sur les finances de la société ayant préablement été donnés par le caissier. Le budget pour 1938 est contenu dans la pièce imprimée présentant les comptes. Le caissier Kubler renouvelle ses déclarations faites lors de l'assemblée des délégués et conclut que le maintient de la cotisation à 20 francs est de toute nécessité.

Donnant suite aux propositions de l'assemblée des délégués, le budget et la cotisation annuelle sont admis sans discussion.

4^e Choix du lieu et date de l'assemblée générale de 1939.

L'exposition nationale suisse ayant lieu en 1939 à Zurich il est tout indiqué de tenir l'assemblée générale de 1939 dans cette ville. La section Zurich-Schaffhouse se déclare prête à en prendre l'organisation à sa charge.

A l'unanimité, Zurich est désignée comme siège de la prochaine assemblée générale.

5^e Création de possibilités de travail.

Comme entrée en matière, le président développe l'exposé suivant: Depuis l'année 1923 environ 2,100,000 de francs ont été versés annuellement dans le fonds des mensurations cadastrales. Les adjudications s'effectuaient au prorata des moyens financiers existants.

Les paiements n'avaient lieu en général qu'après la livraison des travaux, de ce fait un laps de temps assez grand séparait l'adjudication du règlement des comptes. Le montant des sommes à verser par la confédération étaient fixées des années à l'avance, suivant la date des adjudications.

Les restrictions dans les versements destinés aux mensurations cadastrales, survenues dans les années 1932-1936 eurent pour effet, en-

suite du règlement des sommes échues suivant les contrats en cours, un épisode du fonds des mensurations.

Se faire une idée exacte de la situation financière est chose difficile, étant donné que le compte-rendu du département de justice et police dans les années en question, ne contient aucune donnée sur le montant du fonds des mensurations et qu'aucune pièce n'est accessible permettant de se rendre compte des sommes engagées par les contrats.

Il est cependant plus que probable qu'à la fin de 1936 ou se trouvait en présence, non seulement d'un épisode du fonds mais d'un excédent de dépenses dont le remboursement doit être effectué durant les années de crise.

Cette supposition est argumentée par le fait que pour l'année 1937 tout au plus 500,000 francs, prélevés sur le fonds de crise, furent employés pour des nouveaux travaux tandis que les 1,200,000 francs qui représentent le fonds réduit ordinaire, durent être utilisés pour des engagements antérieurs.

Il en sera de même pour le crédit ordinaire de 1938 qui servira à couvrir les dépenses contractées antérieurement.

Il ne reste donc que les crédits supplémentaires à disposition, mais ces derniers ne permettront les adjudications que par petits, même très petits lots. Les plaintes formulées, qui font entendre que dans ces conditions un travail rationnel est impossible sont pleinement justifiées.

En mettant les autorités compétentes au courant des événements, il doit y avoir possibilité d'obtenir de nouveaux crédits par la voie ordinaire.

Les versements dans le fonds des mensurations ne peuvent pas être envisagés comme des subventions. La mensuration cadastrale est une tâche de la confédération dont la réalisation ne devrait pas être entravée par la réduction des allocations légales.

Mons. le Directeur Dr. *Baltensperger*: Les programmes financiers I-III ont sensiblement abaissé les crédits destinés aux mensurations cadastrales.

Cette réduction comparée aux versements dans le fonds des mensurations de l'année 1932, représente une somme annuelle de 900,000 francs soit pour les années 1936-1938 une différence en moins de 2,7 millions.

Depuis 1928 jusqu'à 1935 la mensuration cadastrale fut exécutée suivant le programme prévu. Durant cette période pour environ 4 millions de francs de travaux d'abonnement et de mensuration ont été distribués. Sur cette somme, 2 millions environ représentent la part de la confédération.

Ceci eut pour effet de prévenir le chômage dans la profession du géomètre jusqu'en 1937, tandis que dans d'autres domaines celui-ci se faisait ressentir depuis 1931.

Etant donné que d'un côté, la durée d'une mensuration est de 4 ans et que les prestations de la confédération s'échelonnent sur cet espace de temps. Etant donné d'un autre côté que les mensurations exigèrent jusqu'en 1935 un versement annuel de 2 millions, la diminution subite des versements dans le fonds des mensurations, eut pour effet une prolongation du terme des payements pour les travaux adjugés avant 1936 c. à d. actuellement en ouvrage. Pour les travaux dont les contrats prévoient un règlement par acomptes le paiement de ces dernières fut prolongé jusqu'à l'expiration du contrat.

Aucune modification de la durée des contrats n'a été faite.

Le versement de 1,2 millions dans le fonds des mensurations ayant été consacré dans les années de 1936 à 1939 aux acomptes et à solder

les travaux en cours, il en serait résulté une suspension de la plus grande partie des adjudications de nouveaux travaux durant 2 à 3 ans, si des moyens supplémentaires prélevés sur les crédits accordés pour la création d'occasions de travail, n'avaient pas été mis à disposition.

Les adjudications suivant le programme général jusqu'en et y compris l'année 1935, procurèrent du travail pour plusieurs années et jusqu'à nos jours à presque tous les bureaux. De ce fait, le chômage fut plus ou moins enrayé.

Les sommes allouées, soit 140,000 francs en 1936 et 500,000 francs pour chacune des années 1937 et 1938 permirent de procurer du travail pour environ 2 ans et par année à près de 50 bureaux souffrant du chômage.

Afin de pouvoir prendre en considération tous les bureaux on se vit dans l'obligation de réduire les travaux, en lots de courte durée.

Que se fera-t-il à l'avenir?

En date du 7 juin un message adressé par le conseil fédéral aux chambres fédérales demande un crédit de 415 millions pour la défense nationale et pour combattre le chômage.

Ce projet d'arrêté sera soumis pour étude aux chambres fédérales et à la sanction du peuple.

Grâce à une demande supplémentaire d'un crédit du montant de 3,2 millions de la part du département de justice et police, le dit message fait mention de la mensuration cadastrale et s'exprime en ces termes. Nous prévoyons pour les années futures à nouveau, une somme importante pour la mensuration cadastrale. La diminution des versements dans le fonds des mensurations, a provoqué une entrave dans la marche normale des travaux. Cette somme permettra la réalisation d'après le programme général de l'œuvre commencée.

La mensuration cadastrale est de haute importance, non seulement pour assurer l'existence juridique des immeubles, mais aussi pour les remaniements parcellaires.

Elle donne la base fondamentale de la nouvelle carte, de sorte qu'au point de vue du militaire sa valeur est incontestable.

Le crédit pour la mensuration serait englobé dans un crédit collectif de 8,000,000 de francs sous le titre « Camps de travail » et aide spéciale aux professions commerciales techniques et artistiques.

En outre les commissions de gestion du conseil national et du conseil des états, lors de l'examen du compte-rendu du conseil fédéral, se sont occupés de la mensuration cadastrale. Les 2 commissions préconisent une accélération des travaux de cette dernière dont l'exécution doit nécessairement retrouver son extension antérieure.

En plus de cela la commission de gestion du conseil national a émis le vœu que les crédits pour la mensuration cadastrale soient ramenés à leur tôt primitif, soit par la voie budgétaire ordinaire ou par celle des crédits pour la création d'occasions de travail. Notre département travaille au rétablissement des crédits par la voie ordinaire, il agira dans ce sens lors de l'établissement du budget pour 1939.

L'avenir nous montrera si un succès nous est réservé.

Monsieur le Directeur du cadastre désire être soutenu dans sa tâche et surtout dans ce sens, que chacun à son endroit renseigne les membres des chambres fédérales sur la situation précaire de la mensuration cadastrale.

Albrecht-Berne rappelle encore que le mot « subvention » dans la participation financière de la confédération à la mensuration cadastrale est erroné. La mensuration est un travail exécuté sous les auspices de la confédération, et dont elle doit supporter les frais.

Albrecht remercie le directeur du cadastre pour son dévouement, les géomètres le seconderont dans sa tâche.

Monsieur le directeur *Baltensperger* fait remarquer que les sommes futures destinées aux mensurations cadastrales, à part les contributions spéciales affectées aux remaniements parcellaires ensuite des économies réalisées, ne figureront plus sous le nom de « subventions » mais sous le titre des dépenses ordinaires.

Schärer-Baden que les allégations de Monsieur le directeur du cadastre, en ce qui concerne les moyens financiers que la confédération mettra à disposition de la mensuration, rendent encore sceptique, présente au nom de l'association des géomètres praticiens, la proposition d'inviter le comité central à adresser au conseil fédéral une requête, donnant des éclaircissements exacts sur la situation actuelle dans le domaine des mensurations.

Le comité est prié d'insister sur la grande nécessité du rétablissement intégral des fonds y relatifs. Les géomètres de leur côté et chacun à son endroit, sont tenus de solliciter l'appui des autorités cantonales du cadastre.

Le postulat Schärer est adopté.

6^e *Questions professionnelles.*

Le président se réfère au protocole de l'assemblée des délégués dans lequel on trouve les renseignements concernant les questions d'ordre professionnels dans le canton du Tessin et sur un article du « Heimatschutz » organe de la société nationale pour la sauvegarde du patrimoine suisse. La parole n'étant pas demandée on passe à l'ordre du jour.

7^e *Remaniements parcellaires et proposition de ratification du tarif.*

Rapporteur: *Schärer-Baden*. Le comité central fut chargé en son temps, de trouver une solution concernant la diminution des prix des remaniements parcellaires.

En exécution de ce mandat un tarif pour les travaux géométriques des remaniements fut établi.

Ce tarif ayant été soumis à l'examen des géomètres praticiens et des sections, on est arrivé à la conclusion que seule, une simplification des méthodes pourrait conduire à une diminution des prix.

Mais les travaux géométriques ne représentent dans un remaniement parcellaire que les 17% de l'entreprise entière. Seule une réduction des prix de ces travaux n'aurait qu'une influence minime sur le coût total.

C'est donc dans les travaux du ressort du génie rural qu'il faut réaliser des économies; soit assainissement, construction de chemins etc.

Des frais supplémentaires occasionnés par de plus grandes exigences de la part des cantons, devront être supportés par ces derniers.

Les opinions au sujet des différentes positions du tarif sont assez partagées.

Vingt exemples ont été présentés, lesquels ont prouvés que les prix étaient en moyenne justes. Le principal, est une bonne organisation des travaux. Schärer propose l'acceptation du tarif et son application dans les taxations futures.

Le président souligne que l'assemblée des délégués n'a pris aucune résolution au sujet du tarif, les sections n'ayant à ce moment là, pas pris position envers ce dernier. Les délégués se prononcèrent personnellement en faveur du projet. Aucune assemblée extraordinaire des délégués n'ayant été demandée, ceci peut être considéré comme une marque d'approbation.

Stamm-Liestal propose le rejet du tarif, celui-ci doit être au préalable soumis à l'examen des autorités fédérales et cantonales. Les sections

ne l'ont étudié que d'une façon incomplète. Plusieurs points doivent être encore élucidés. Dans la discussion qui se déroule, MM. Bangerter, Werffeli, Ruh, Härry, Stamm, Albrecht, Keller prennent la parole; à l'exception de Stamm tous se prononcent en faveur du tarif, il servira comme base efficace dans les pourparlers qui auront lieu avec les autorités compétentes. Des changements trouvés nécessaires dans les négociations futures pourront toujours être pris en considération. Il est désirable que le tarif soit, tel qu'il est présenté, accepté par la S. S. G.

Le président central, Monsieur *Bertschmann* se déclare d'accord d'entrer en relation avec les autorités, sitôt qu'il saura auxquelles s'adresser.

Ceci n'empêche cependant pas d'accepter le tarif; des modifications pourront toujours y être apportées.

Le directeur du cadastre, Monsieur *Baltensperger* dit que l'examen du tarif pour les remaniements parcellaires, en ce qui concerne les améliorations foncières, est du ressort du département fédéral de l'économie publique.

Le tarif pour les remaniements parcellaires sans construction de chemins et qui sont en relation étroite avec les mensurations qui s'y rattachent, comme c'est le cas dans les cantons du Tessin, des Grisons et Valais, rentre dans l'attribution du département de justice et police (Direction du cadastre). Les remaniements parcellaires étant une affaire des cantons, il est évident que les autorités cantonales ont un mot important à dire dans la question du tarif.

Schärer-Baden, fait remarquer que le chef de la section des améliorations foncières dans la division de l'agriculture du département de l'économie publique, a été invité à participer aux délibérations, dans ce but 3 exemplaires du tarif lui ont été remis. Il a décliné sa collaboration mais porte intérêt au résultat final.

D'après son avis le tarif devrait être soumis à l'étude de l'association du génie rural.

Hünerwadel-Berne est d'avis que le tarif doit être traité par les autorités fédérales et cantonales et non par l'association du génie rural.

La discussion étant éprouvée, on passe à la votation. Le tarif est adopté à l'unanimité moins une voix.

8^e Exposition nationale de 1939 à Zurich.

Les données concernant cet objet de l'ordre du jour, se trouve dans le procès-verbal de l'assemblée des délégués. La parole n'est pas demandée sur ce point.

9^e Divers et propositions individuelles.

Le président rend attentif sur le congrès international des géomètres qui aura lieu à Rome au mois d'octobre prochain. Nos collègues de Berne ont établi un programme dans le but d'organiser un voyage collectif.

Sturzenegger-Berne donne connaissance de 3 projets d'itinéraires très alléchants. — 50 personnes sont déjà annoncées.

Le comité d'organisation du voyage est à la disposition des intéressés pour de plus amples renseignements et prendra note des nouvelles inscriptions. Un vote à domicile décidera du choix de l'itinéraire définitif.

Emery désire pour l'avenir, la publication également en langue française de la liste des objets à l'ordre du jour des assemblées générales.

Kuhn-Genève rend attentif sur l'application dans divers cantons de contrats collectifs de travail, il prie le comité central de bien vouloir s'occuper de la chose.

Werffeli-Effretikon déclare que les tarifs dans les taxations, sont sujets à différentes conceptions, il demande à quoi en sont les pourparlers sollicités auprès de direction du cadastre.

Le président Mons. *Bertschmann* répond que la direction du cadastre s'occupera prochainement de la chose.

A 12 1/4 h le président déclare l'assemblée close et remercie tous les participants pour leur précieuse et active collaboration.

Zurich, le 27 juin 1938.

Le secrétaire ad. int.: *W. Fisler*.

Kurs für Vermessungstechniker-Lehrlinge.

Die Gewerbeschule Zürich führt vom 12. September bis 8. Oktober 1938 einen Kurs I für Vermessungstechniker-Lehrlinge des deutschen Sprachgebietes durch. Lehrlinge, die bis heute noch keinen Kurs besucht haben, wollen sich bis spätestens Samstag den 6. August beim Lehrlingsamt ihres Kantons anmelden, bei dem auch die nötigen Anmeldeformulare bezogen werden können.

Auf Grund des Bundesgesetzes über die berufliche Ausbildung sowie der Beschlüsse des Schweizerischen Geometervereins und der Konferenz der deutschschweizerischen Lehrlingsämter sind die Lehrlinge des deutschen Sprachgebietes gehalten, die interkantonalen Kurse zu besuchen; sie sind dafür vom Besuch der örtlichen Berufsschulen befreit.

Zürich, den 4. Juli 1938.

Gewerbeschule Zürich:

Der Direktor

Schweizerischer Geometerverein

Der Zentralpräsident: *S. Bertschmann*.

Buchbesprechung.

Flaig, Walther, Das Gletscherbuch. Rätsel und Romantik, Gestalt und Gesetz der Alpengletscher. 17 × 24 cm, 196 Seiten mit 144 z. T. ganzseitigen Figuren, 2 Tafeln und einer Karte im Anhang. Verlag F. A. Brockhaus, Leipzig 1938. Preis geheftet RM. 7.50, in Leinen gebunden RM. 8.80.

Das vorliegende Gletscherbuch stellt sich die Aufgabe, das große Publikum in gemeinverständlicher Form mit dem Wesen der Alpengletscher vertraut zu machen. Prächtige Naturaufnahmen, in Kupfertiefdruck wiedergegeben, und instruktive Skizzen unterstützen das geschriebene Wort. Die Ergebnisse der wissenschaftlichen Gletscherforschung werden dem Laien verständlich gemacht. Aber auch der anspruchsvollere Leser wird das Buch mit Vorteil heranziehen.

Das erstklassig ausgestattete Buch kann jedem Naturfreund warm empfohlen werden.

F. Baeschlin.